

Légation de Suisse
en
France
N^o 1/00

Rec. réc. le 25 oct. 1900.
Paris, le 29 octobre 1900.
15^{me} bis rue de Marignan



Prière de rappeler
le numéro ci-dessous

Monsieur le Président,

Les Ambassadeurs d'Autriche et de Russie
sont encore en congé, celui d'Allemagne est malade,
les Députés français sont en vacances; je ne dispose
donc pas de l'ensemble de mes sources d'information
habituelles. Cependant, je considère comme mon
devoir de vous faire part en quelques mots de ce que
j'ai pu apprendre au sujet de l'accord anglo-
allemand, notifié samedi soir au public par les
agences télégraphiques pour constater que les deux
Gouvernements continuent à observer un certain
nombre de principes communs concernant leur

Monsieur

Monsieur Hauser,

président de la Confédération suisse, Berne.



politique mutuelle en Chine.

Tout d'abord, je voudrais vous rendre attentif à ce mot, continent ; ce mot me paraît impliquer l'existence d'arrangements antérieurs dont on a détaché une page à l'usage du public et des autres puissances. On a souvent parlé de l'existence d'un traité secret anglo-allemand relatif à l'Afrique du Sud, aux colonies portugaises, etc. L'existence de ce traité secret n'a jamais été niée.

Je dois ajouter que dans le document communiqué officiellement au Ministère français des Affaires étrangères, avant-hier dimanche, par l'ambassade d'Allemagne et, hier lundi, par

l'Amphibadeur d'Angleterre, la Russie figure expressément parmi les Puissances auxquelles l'arrangement doit être communiqué, pour les engager à y adhérer. Tout ce qu'on a écrit dans les journaux depuis deux jours sur cette omission de la Russie ne repose donc sur aucun fondement.

Et cependant, cette omission des agences télégraphiques, pour être le résultat d'une erreur, est bien, au fond, la caractéristique de l'arrangement. On n'est pas l'Italie, ce n'est pas l'Autriche qui convoitent une partie du territoire chinois ; la France a déjà, au Tonkin, sa part et ne demande rien dans le Nord de la Chine. Donc, la politique de la porte ouverte et l'engagement de

ne pas s'empêcher d'une portion du territoire chinois, ne peuvent signifier que deux choses : ou bien, les Anglo-Allemands veulent obliger la Russie à prendre un engagement analogue, parce qu'un général russe a déjà proclamé l'annexion de la Mandchourie, sauf à être ensuite désavoué à St-Pétersbourg, ou bien, l'Angleterre se défiant de l'empereur Guillaume, elle craignait qu'après le discours du « gant et de fer », après le discours « pas de quartier », il faut que pendant mille ans un Chinois n'ose pas regarder de travers un Allemand ; après l'envoi du maréchal de Baudissac, l'Allemagne voyant la Russie dans

argent et l'Angleterre sans armée, ne tentât de se tailler en Chine un empire colonial. En faisant signer par le Cabinet de Berlin un protocole de désintéressement, l'Angleterre se garantissait contre un coup de tête de Guillaume II.

Laquelle de ces deux alternatives est la vraie ? L'Ambassadeur d'Italie, M. Tornielli, généralement pessimiste, voit cette fois-ci les choses en rose. Il se montre convaincu que du moment où l'on est d'accord entre Berlin et Londres, il n'y a plus d'inquiétude sérieuse à avoir, car la Russie est, selon lui, hors d'état de conquérir la Mandchourie, attendu qu'elle n'a

plus d'argent du tout et que tous les efforts de M.
Witte pour en obtenir ont été infructueux à Paris
comme ailleurs. Je m'explique fort bien cette joie
des Italiens qui, dans les dernières années, devaient
loucher de l'œil gauche du côté de Londres et de
l'œil droit du côté de Berlin et qui pourront
maintenant renoncer à cet exercice fatigant. Dans
la pensée de Tornielli, si la Russie si la France ne
peuvent se formaliser d'un accord qui répond à
leurs propres suggestions des dernières semaines et
qui ramène l'Allemagne dans la voie calme de
la simple punition des coupables chinois et de la
politique commerciale de la porte ouverte. Cette

opinion que la France et la Russie doivent être nécessairement satisfaites est une expérience qui ne repose encore sur rien. Il y a même des indices on sera contraincé. L'ambassadeur d'Angleterre m'a montré des télégrammes de St. Petersbourg impliquant que l'accueil ne serait pas favorable. Quant à M. Delessé, lorsque Monson lui a remis hier en anglais le texte de l'arrangement, il a répondu qu'il allait le faire traduire alors que depuis 48 heures ce texte était connu du monde entier, et lorsque Monson lui a fait observer qu'il avait reçu la veille, par l'ambassade d'Allemagne, le texte français, il a

répondu qu'il était très souffrant et qu'il avait du se coucher sans dîner. Moisson n'a partagé de lui aucune opinion quelconque.

Je suppose que M. Delcassé tient à échanger ses vues avec St. Petersbourg, ce qui explique son silence, sans signifier nécessairement qu'il soit hostile.

Ma première impression est que, surtout si l'arrangement qu'est qu'une partie d'autres arrangements et si, comme Moisson me l'a dit cette après-midi, l'Allemagne a constamment déclaré à Londres qu'elle n'avait pas d'ambitions territoriales en Chine, la publication de samedi a pour but de

signifier au monde une certaine intimité anglo-allemande. Pour notre Suisse, cela aurait deux conséquences, l'une commerciale et favorable, le maintien probable du système de la porte ouverte en Chine pour nos produits, l'autre politique, par le renforcement de la Triple-Alliance et de l'intimité italo-allemande, ce qui, suivant les événements, peut-être pour la Suisse un avantage ou un danger.

La seconde question internationale qui m'avait préoccupé dans les derniers temps est celle du Moroc. Je vous avais écrit que l'Angleterre voyait sans inquiétude les Français tenter d'établir

des postes militaires dans la direction du Soudan ou du
Sénégal. Cette affirmation m'a été répétée aujourd'hui
par Mousson. De son côté, l'ambassadeur
d'Italie m'a dit que son Gouvernement voyait ces
expéditions françaises au sud du Maroc sans
inquiétude. Il arrivera certainement un moment
où la frontière entre l'Algérie et le Maroc devra
faire l'objet d'un nouveau traité. Celui du 18 mars
1845 détermine convenablement la frontière dans la
partie la plus rapprochée de la mer; plus au sud, il
n'indique que quelques points principaux, et plus
au sud encore, il se borne à constater que certaines
tribus nomades sont françaises et certaines autres
marocaines, ce qui implique une sorte de condominium.

qui ne pourra pas durer, puisqu'aujourd'hui on n'admet plus guère que la souveraineté ne soit pas entourée dans un territoire déterminé. Je vous ai déjà écrit qu'en France on ne songeait pas à la conquête du Maroc, parce qu'il faudrait une armée de deux cent mille hommes en dehors de toute complication avec une puissance étrangère. Si même les Italiens se déclarent rassemblés du côté du Maroc, je crois qu'il n'y a pas là de complications à craindre.

Quant à la politique intérieure française, je possède seulement des renseignements diplomatiques et je préfère attendre le retour de mes amis

membres du Parlement français pour nous écrire à ce sujet. Les plus gros ambassadeurs sont facilement peu renseignés sur les coulisses parlementaires françaises, ou les jugent à travers leurs préjugés monarchiques.

Agriéz, Monsieur le Président, les assurances de ma très-haute considération.

Le Ministre de Suisse.

L'ordy